

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous devez aviser la municipalité dans les meilleurs délais de tout changement d'adresse pour votre correspondance.

Vous devez nous transmettre lors de la demande, votre nom, vos nouvelles coordonnées ainsi que tous les matricules de tous vos comptes de taxes avec la municipalité. Ce matricule se retrouve sur le compte de taxes dans l'encadré unité d'évaluation en haut de la feuille.

Vous pouvez nous faire part de ces changements, soit par courrier, courriel ou par télécopieur.

Merci !